



Compte-rendu de la Commission Administrative Paritaire (CAP) Adjoints Techniques d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage du 21 juin 2012

Le premier point à l'ordre du jour a été, comme toujours, l'approbation des PV de CAP précédentes : tous ont été approuvés à l'unanimité (PV des CAP du 29 juin 2011, des 14 et 15 décembre 2011 et 2 PV de CAP disciplinaires)

Titularisations :

24 agents titularisables ont reçu un avis favorable :

Katia BARTOLI	CMN-Arc de Triomphe	Fantin LE REGENT	CMN-Conciergerie
Bruno BEAUVALLET	AN-Pierrefitte	Adeline LIGIER	AN-Pierrefitte
Aurélien CARRANZA	BnF-Tolbiac	Amandine MACHEFERT	CMN-Conciergerie
David CIPRIANI	Musée de Louvre	Elias MAYER	CMN-Vincennes
Gerardo COVARRUBIAS	CMN-Palais royal	Catherine MESSIER	AN-Pierrefitte
Arnaud CUISSET	BNF-Tolbiac	Maia PIRAT	AN-Pierrefitte
Feryal DOUBALI	CMN-Conciergerie	Florence REGOBY	Musée du Louvre
Joachim FERNANDES	Musée du Louvre	Ghislaine RIVERA	Musée du Louvre
Amandine GAUDRIAUD	CMN-Arc de Triomphe	Papa SEYE	AN-Pierrefitte
Alexa GONZALEZ	CMN-Conciergerie	Sasa TOPALOVIC	AN-Pierrefitte
Mikaël HANEDANIAN	BNF-Tolbiac	Guillaume VALLEREY	AN-Pierrefitte
Raphaël LARCHE	CMN-Arc de Triomphe	Morad ZANABI	AN-Pierrefitte

Un agent a vu son stage prolongé de six mois (l'établissement voulait la non titularisation, mais les débats et les arguments de vos représentants ont permis de lui obtenir cette prolongation), sa titularisation sera de nouveau proposée à la CAP de fin d'année.

Demandes d'intégration :

Les six demandes d'intégration ont reçu un avis favorable :

Dominique AURELA	Musée Rodin	Jonathan LEVY	Musée Rodin
Joël ARSTAND	Mobilier national	Antoine MONCLER	Mobilier national
Vincent FAGIN	Musée Rodin	Jean-Jacques MORLIERE	AN-Paris

Les deux demandes d'intégration directes ont reçu un avis favorable :

Eric JARMAN	Ecole d'architecture de Strasbourg	Fabrice IZZI	BnF Tolbiac
--------------------	------------------------------------	---------------------	-------------

Bienvenue dans le corps des AASM !

Avis de vacances, demandes de mouvement :

Etablissements, Services	Nb postes/ candidats	
CMN		
Basilique Saint-Denis	1/1	Pas de candidat retenu
Château d'Angers	1/1	Nathalie NGUYEN
Château de Maisons Laffitte	1/1	Sophie THIONE
Château de Puyguilhem	1/2	Véronique LARGEAULT-CHEVRIER
Cité de Carcassonne	1/2	Aline SOURY
Forteresse de Salse	1/2	Martine CREUS , sous réserve de disponibilité budgétaire
Tours de Notre Dame	2/1	Emmanuel PANELLE , sous réserve de disponibilité budgétaire
Tours de la Rochelle	1/3	Fabrice GREILLOT
Ecoles, conservatoires		
Institut national du patrimoine	2/2	Jean-Pascal CAVAILLES, Denis MARTINEZ
Ecole d'Architecture de Grenoble	1/1	pas de candidat retenu
Ecole d'Architecture de Marne la Vallée	1/2	Géraldine ARENDS
Ecole d'Architecture de Paris- la Villette	1/2	Raphaël LANGON
Ecole du Louvre	1/1	Gerardo COVARRUBIAS
Musées, Châteaux, Domaines, C2RMF		
C2RMF	2/2	Nacer BERRI , sous réserve de disponibilité budgétaire, Marie-Christine MITRAIL
Musée national Jean-Jacques Henner	1/1	pas de candidat retenu
Musée et Domaine des Châteaux de Compiègne et de Blérancourt	5/1	Armand CHAUCHET , sous réserve de disponibilité budgétaire
	1/1	Valérie COINDEAU
Musée d'Orsay,	4/5	Rachid SLIMI
Musée de l'Orangerie (1 nuit)	1/4	Daniel MAGNIEN
Musée du Château de Pau	2/3	Séverine FLORENTIN, Maryse SAMPAIO-LETTE
Musée et Domaine de Versailles (5 agents musée, 1 agent réservation)	5/4	Thierry DANGER, Neeranut HUBERT, Pascal BORU
	1/1	Sophie BONALD , sous réserve de disponibilité budgétaire
Musée du Louvre, Musée Delacroix, Tuileries (18 postes agents musée, 1 caissier contrôleur)	18/5	Raymond GRIMAUD, Etienne RUHAUD, Jean-Michel BOURGEAT
	1/2	
Musée Marc Chagall	1/1	Jean-Rémy GERVAIS , sous réserve de disponibilité budgétaire
Musée Guimet	1/1	Noëline SINNA
Archives nationales		
AN- d'Outre –Mer d' Aix en Provence	1/1	pas de candidat retenu
AN- site de Fontainebleau	1/1	Olivier VALAT
Bibliothèques, médiathèques, services de documentation,...		
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (St Cyr)	1/1	Pascal FRIDERICH
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (Charenton)	1/1	candidat retenu sur un autre poste

Attention, le problème de mutation pour les agents affectés dans des EPA « autonomes » perdure : les agents ayant obtenu un avis favorable sous réserve de disponibilité budgétaire devront patienter d'ici la fin de l'année 2012 voire le début 2013 pour être mutés. Pour les agents venant d'autres ministères ou d'autres fonctions publiques, la situation est la même.

Pour répondre à quelques questions que nous avons régulièrement :

La procédure de diffusion des emplois vacants : les avis de vacances sont diffusés tout au long de l'année (la diffusion s'intensifiant plus la date de la CAP se rapproche), ils sont réservés aux agents du MCC pendant un certain temps, puis peuvent être diffusés sur l'ensemble de la fonction publique sur le site de la BIEP. Quand un avis de vacance est diffusé, il a une date de validité d'un mois. Donc vous devez suivre régulièrement le tableau récapitulatif qui est diffusé hebdomadairement sur les mails @culture.fr.

Si vous n'avez pas d'adresse sur l'internet culture ce qui est le cas de la grande majorité des agents postés, il faut savoir que votre établissement doit mettre à votre disposition sur son propre intranet (quand il existe) et par affichage l'ensemble des tableaux récapitulatifs des avis de vacances. N'hésitez pas à contacter votre hiérarchie pour obtenir ces avis de vacances.

La procédure de candidature à un emploi vacant : le/la candidat/e doit transmettre sa lettre de motivation au service concerné par la voie hiérarchique (pour recueillir l'avis de son service d'origine) et en copie directe au bureau de gestion du corps. La/le candidat doit se présenter physiquement dans le service dans lequel il/elle postule pour présenter sa motivation mais aussi son CV. Il/elle peut aussi avoir un entretien avec la DRH du service de recrutement. Ces entretiens sont nécessaires pour recueillir l'avis de la direction d'accueil. Lorsque que l'on veut changer de région administrative, cela entraîne du temps et des frais qui peuvent être importants. Certains établissements ont mis en place une procédure d'entretien téléphonique pour éviter les déplacements mais ils sont rares !

Il faut savoir que lorsque la mutation n'entraîne pas de changement de résidence administrative, s'il n'y a pas d'autre candidat sur le poste vacant, la CAP n'a pas d'avis à donner mais est juste informée; ce qui fait que votre mutation est effective dès que le bureau de gestion a traité votre dossier et vous pouvez être muté sans attendre la CAP.

Attention, pour les agents demandant un retour de disponibilité : aujourd'hui (à cause des contraintes budgétaires), il n'est plus accepté par l'administration (sauf cas exceptionnel) de retour anticipé et vous devez attendre la fin de votre disponibilité pour retrouver un poste. Pour cette raison, nous conseillons (toujours, dans cette période) aux collègues qui souhaitent se mettre en dispo pour raison personnelle de le faire pour des périodes ne dépassant pas six mois, que vous pouvez renouveler suivant vos besoins, plutôt que de faire une demande de dispo de trois ans si vous n'êtes pas sûr de votre situation financière pour ces trois années.

Quelle que soit votre situation quand vous êtes dans une démarche de mobilité, n'hésitez pas à contacter votre syndicat préféré, vos représentants en CAP répondront présents pour vous aider !

La situation aux archives nationales

Dans le cadre des mouvements, la CAP avait à se prononcer sur la mutation faite dans l'intérêt du service de nombreux agents (43) des Archives nationales.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas l'histoire... :

Les Archives nationales, dont le site historique est situé à Paris, doivent déménager pour la majeure partie (environ 200 km linéaires) sur le nouveau site construit à Pierrefitte. L'enjeu étant l'ouverture du site en janvier 2013. Les archives transférées ne seront pas communicables pendant le transfert, il est donc important que l'institution assure un calendrier serré afin que les utilisateurs (chercheurs, étudiants et citoyens lambda) puissent ré-accéder aux archives le plus rapidement possible.

Ce déménagement est aussi l'occasion d'une réorganisation des services, ce qui n'a cessé d'interpeller le personnel et les organisations syndicales, puisque : qui dit réorganisation, par les temps qui courent, dit augmentation des missions et/ou réduction d'effectif.

C'est dans un contexte tendu qu'étaient donc examinées les mutations à Pierrefitte (mutations non volontaires mais obligatoires) d'agents actuellement affectés à Paris.

Il s'agissait de s'assurer que les agents transférés avaient bien été concertés et que les vœux de certains agents de rester affectés sur le site parisien (souvent pour des raisons d'impossibilité d'intégrer dans leur vie personnelle un allongement de la durée de transport) avaient bien été pris en compte par l'administration des Archives.

Pour cela, les organisations syndicales ont demandé le report du point sur ces mutations à une CAP exceptionnelle en septembre. Après un long débat, l'administration a refusé ce report.

La direction des Archives présente à la CAP a cependant garanti que tous les cas d'agent ayant un problème de trajet sont ou seront étudiés et que les agents mutés à Pierrefitte qui voudraient une mutation ne seraient pas retenus.

Les 4 demandes de non départ à Pierrefitte ont ensuite été étudiées : deux ont été acceptées par l'administration, deux ont été rejetées par l'administration.

Pour toutes les autres mutations, vos représentants n'ont pas donné d'avis favorable ni défavorable mais se sont abstenus. Nous avons estimé que nous n'avions pas assez d'éléments pour savoir si les agents étaient effectivement favorables à leur nouvelle affectation.

Dossier épineux à suivre dans les mois qui viennent, d'autant qu'un nombre non négligeable d'AASM des Archives demandent ou vont demander une mutation suite à ce transfert et cette restructuration.

Réduction d'ancienneté au titre de l'entretien professionnel pour 2011 (RA.) :

Effectif du corps en 2011 : 3 211 agents

Situation au 05 juin 2012 :

Règle de répartition : 1 mois de réduction d'ancienneté à 90% des agents bonifiables.

Nombre des agents bonifiables : 2829 (382 agents ayant atteint le dernier échelon de leur grade ne peuvent être bénéficiaires de réduction d'ancienneté).

Nombre de mois à répartir (90% du nombre des agents générant des droits) : 2536 mois au titre de l'année 2011.

Nombre d'agents qui ne bénéficieront pas de réduction d'ancienneté parmi les ouvriers : 226

Nombre de fiches d'évaluation (qui permettent la distribution de la RA) retournées à l'administration centrale : 2481, soit 82%.

Il reste 409 mois à distribuer, ils le seront au fur et à mesure des fiches manquantes, certains services ou établissements tardant à faire remonter les fiches d'entretien professionnel, ce qui est préjudiciable aux agents.

N'hésitez pas à nous contacter si vous constatez que dans votre lieu de travail ces fiches n'ont pas été transmises.

Demandes de révision d'entretien professionnel :

Sur les douze demandes de révision : deux agents obtiennent un réexamen de leur fiche d'entretien avec corrections, un agent obtient un nouvel entretien avec un N+1 différent, deux demandes ont été rejetées, une demande est acceptée pour partie, une demande est reportée à la prochaine CAP.

Les cinq demandes faites par des agents du Domaine de St Cloud n'ont pas été faites dans les formes et n'ont donc pas été étudiées. Néanmoins celles-ci ont permis aux organisations syndicales d'attirer l'attention de l'administration sur une situation dégradée sur ce site (à suivre).

Par ailleurs, nous avons indiqué que plusieurs demandes n'étaient pas parvenues au bureau de gestion et demandé que ces dossiers soient examinés lors de la prochaine CAP.

Petit rappel : Si vous souhaitez contester le compte rendu de votre entretien professionnel et en faire modifier tout ou partie, vous devez faire un recours **écrit** auprès de votre autorité hiérarchique (N+2) dans **un délai de 15 jours francs après la date de signature par vous-même de la dernière page de votre fiche**, qui contient les avis pour les promotions. **L'autorité hiérarchique a 15 jours francs pour répondre par écrit**. Après ce délai, vous avez un délai d'un mois pour saisir la CAP.

Attention : **le recours ne peut concerner que le compte rendu de l'entretien** et non pas la page qui donne les avis sur la réduction d'ancienneté et sur les promotions de grade et de corps.

Par contre votre hiérarchie doit impérativement remplir les cases sur votre situation de promotion de grade et de corps et émettre un avis si vous êtes promouvable (un rapport complémentaire peut vous être fait, il servira lors des CAP de promotion).

A savoir : si vous n'avez pas assez de place sur la fiche type pour exprimer vos remarques ou désaccords, vous pouvez le faire sur une feuille jointe, en précisant sur la fiche type : « conféro (cf) la feuille n° X jointe ».

Attention, vous devez dater la page des avis (ce qui sert pour le recours) et votre signature veut seulement dire que vous avez pris connaissance du compte rendu et des avis émis et ne signifie donc ni votre accord ni votre désaccord.

Question diverses

-Réunion sur les CAP disciplinaires : demandée à de nombreuses reprises, au vu des trop nombreuses CAP disciplinaires dans le corps des AASM, celle-ci se profile en septembre.

-8282 : le nouveau téléphone pour joindre les bureaux de gestion pose un problème à vos représentants en CAP. En effet celui-ci ralentit la communication et nous empêche d'avoir des réponses, parfois urgentes, aux problèmes soulevés par les collègues. Nous avons donc demandé au président de la CAP qu'il soit remédié à ce problème. Celui-ci a reconnu le dysfonctionnement et proposera une solution -> à suivre (espérons que ce ne soit pas aux calendes grecques !).

-Mutation des agents rémunérés sur le budget des EPA « autonomes » (T3) sur le budget du ministère (T2) : le tableau de suivi des mutations sous réserve de disponibilité budgétaire nous permet de suivre celles-ci. A ce jour les dernières mutations de la CAP de décembre 2011 sont en cours. Sur celles de mars 2012, l'administration de la direction générale des patrimoines a confirmé la priorisation de deux agents en situation sociale urgente.

-Le nouvel échelon spécial : Oh ! la belle usine à gaz !!!

L'année dernière a été créé un 8^{ème} échelon dans le dernier grade des adjoints administratifs et des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage. Mais malheureusement, contrairement à ce qui existe pour les adjoints techniques de l'état, au lieu d'être un échelon automatique, celui-ci s'applique avec un quota ! Merci au précédent gouvernement !

Cet échelon est donc comme un cinquième grade pour des agents de catégorie C. Et la CAP va devoir en choisir les bénéficiaires, comme si l'ensemble des agents remplissant les critères ne méritaient pas une avancée salariale automatique !!!!

La condition d'attribution : justifier d'au moins trois ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon de l'échelle 6.

Le pourcentage de passage dans cet échelon spécial sera de 35% en 2012, 30% en 2013, 25% en 2014 des agents ayant droit.

L'administration de la culture, elle-même, a reconnu que ces quotas étaient trop faibles puisqu'elle avait demandé 60% pour 2012, 55% pour 2013, 50% pour 2014 afin de faire un rattrapage correct. Ce qui a été refusé par la direction du Budget !

La seule solution, afin de favoriser les plus anciens, est d'appliquer les critères d'ancienneté et d'âge ; ce que nous demandons à notre administration (qui semble être à l'écoute). A suivre à la prochaine CAP.

LA PROCHAINE CAP SE DEROULERA soit en novembre soit décembre 2012 (nous n'avons pas encore de date fixée par l'administration)

**N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentant-e-s SUD Culture
12, rue de Louvois 75 002 PARIS TEL : 01 40 15 82 68 COURRIEL : sud@culture.fr**

Paris le 22 juin 2012.